



PROCEDURE DE PARTICIPATION AU CONCOURS PHOTOS **Organisé par Comores Horizon** **Du 1er décembre 2018 au 13 janvier 2019**

1. Description du concours

Ce concours fait appel aux amateurs photographes. Il se veut à la portée de tous. La législation du droit et les droits d'auteur seront respectés et les photos ne seront utilisées que dans le cadre du concours et de sa promotion.

Pour l'association Comores Horizon, les photos paraîtront dans notre journal, notre page Facebook, notre site internet et seront éventuellement mises en valeur lors d'expositions ultérieures.

- **Le thème :**

Cette année, le thème porte sur l'hiver (évidemment, les photos prises à la fin de l'automne seront acceptées). L'hiver est d'abord une saison, mais c'est aussi une période de fêtes. Un paysage enneigé, des arbres morts, mais aussi des prises de vue artistiques comprenant des décorations de fin d'année intègrent tout à fait le thème.

Attention cependant : ne seront pas acceptées les photos de personnes.

2. Conditions de participation :

Le participant atteste sur l'honneur être l'auteur des photos envoyées à l'association. Il a lu le règlement de ce concours.

3. Modalités de participation :

Un participant peut envoyer **une à deux photos maximum avant le 13 janvier 2019** (le cachet de la poste faisant foi).

Il existe deux moyens de participer à ce concours :

- **Voie postale :**

La participation est de 5 € par personne, chèque à l'ordre de **Comores Horizon** à envoyer par la poste avec vos photos et la fiche d'inscription à l'adresse suivante :

Mathilde Mougin
102 rue de la Fontaine Moreau
71000 Sennecé-lès-Mâcon.

Le côté photo devra être sans signe distinctif. Au dos de la photo, inscrire le lieu et la date de la prise de la photo, les membres du jury ne verront pas ces informations.

Les prises de vue devront être faites cet automne-hiver 2018-2019 et de format 15 X 21 sur papier photo.

- **Voie électronique :**

Nous mettons en place cette année un système de participation entièrement dématérialisé, pour ceux qui n'auraient pas le temps ou la possibilité d'imprimer et d'envoyer leurs prises de vue. Pour cela, il vous faut :

- Envoyer **vosre/vo photo(s) (deux maximum)** par mail à l'adresse suivante, en indiquant votre nom, prénom, le lieu et la date de prise des photos :
mathilde.mougin@yahoo.fr
- Régler les frais de participation, d'une hauteur de 6 euros (1 euros supplémentaire pour la commission du site et l'impression des photos) à l'adresse suivante :
<https://www.weezevent.com/concours-photo-comores-horizon>

1. Critères d'attribution des lots et jury :

Les photos reçues seront soumises au vote d'un jury de 3 personnes de façon anonyme, le samedi 26 janvier 2019.

Le jury indépendant de l'association se compose de : Ody SALVI, correspondante du journal La Renaissance de Paray le Monial; Guillaume SEGAUD, journaliste au Journal de Saône-et-Loire de Gueugnon ; Georges PIERRE, retraité de l'éducation nationale de Charolles.

Les critères d'évaluation sont : le respect du thème, l'originalité et l'esthétique de la photo.

Il ne pourra y avoir qu'une seule photo gagnante par participant.

4. Publication des résultats et attribution des lots :

Chaque gagnant sera prévenu individuellement de son résultat par mail ou à défaut par téléphone.

- 1^{er} prix du jury : station météo - Crédit Mutuel Paray le Monial (valeur 50 euros)
- 2^e prix du jury : 2 repas au restaurant St Benoit – Gueugnon (valeur 40 euros)
- 3^e prix du jury : chocolats Dufoux – Charolles (valeur 20 euros)
- 4^e prix du jury : chocolats Pupill - Paray le Monial (valeur 20 euros)

Les lots seront à récupérer auprès de l'association Comores Horizon lors de l'AG le samedi 2 février 2019 entre 14h30 et 18h à la petite salle sous la mairie à St Léger les Paray. En cas d'impossibilité contacter le secrétariat - tél 06 11 53 63 39 où seront déposés les lots.

La participation à ce concours implique l'acceptation sans restriction ni réserve du présent règlement et la renonciation à tout recours contre les décisions prises par le jury.

Toute participation incomplète, illisible ou envoyée après la date limite ou les photos sous un autre format que celle demandées, sera considérée comme nulle.

Les bénéfices recueillis seront consacrés aux enfants scolarisés à l'école d'Ifoundihé.

Contact pour tout renseignement : Mathilde Mougin 06 32 08 92 66